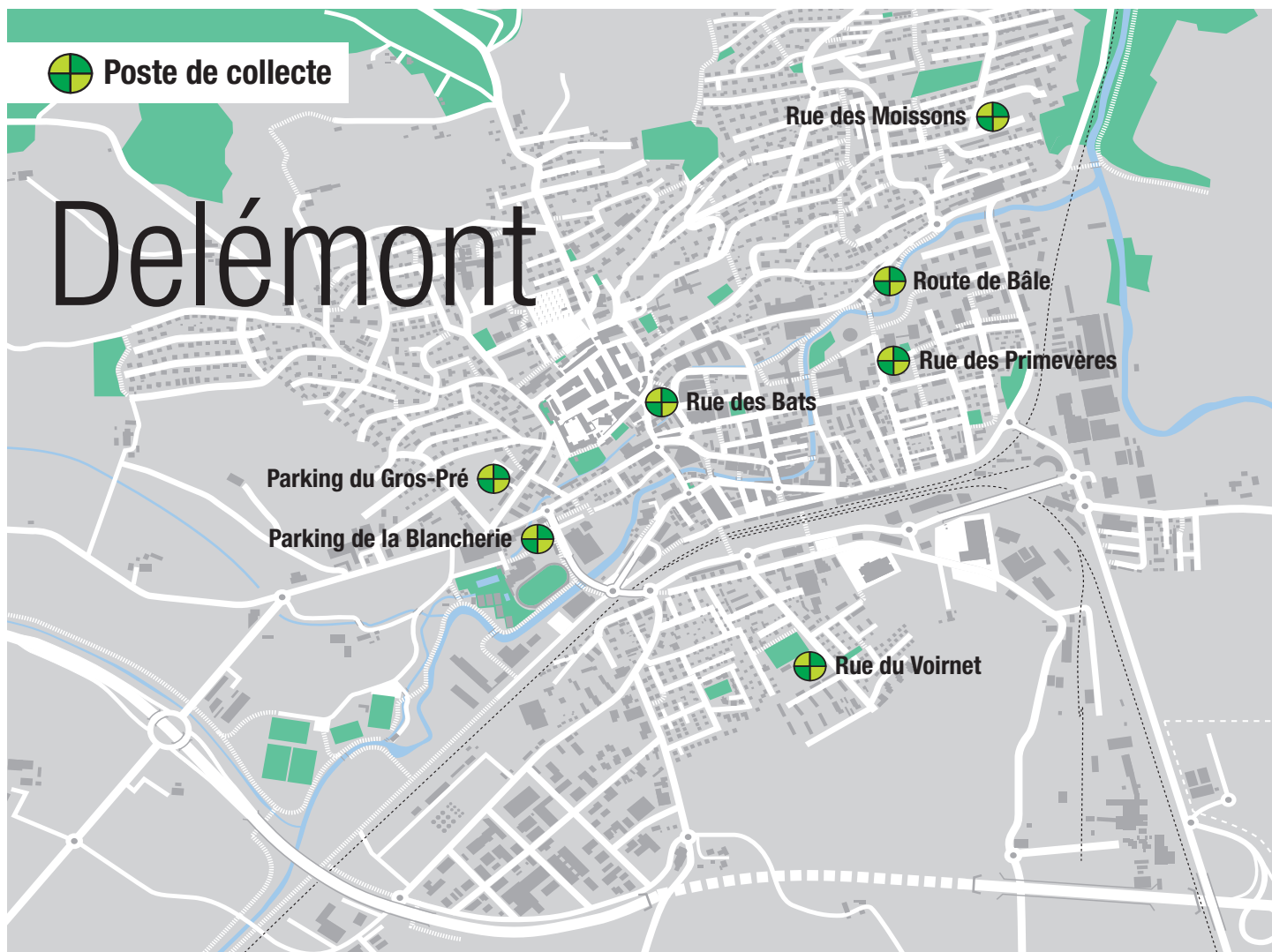




2026

# MEMO **Déchets**

Votre guide des déchets



Nos déchets sont des ressources : **préservons-les** ensemble.  
**Évitons** le gaspillage, trions et valorisons.



**Delémont**  
Zone 1 - Ville et Bellerive





# Informations générales



Et aussi sur [www.memodechets.ch](http://www.memodechets.ch) et l'application

## Mes ÉCOPOINTS (voir plan)

**Postes de collecte : parkings du Gros-Pré et de la Blancherie, rues des Bats, des Primevères, du Voirnet, des Moissons et route de Bâle** : voir emplacements sur plan.

## Informations concernant le ramassage des déchets

### Ramassage des déchets encombrants (DEC)

- Tous les déchets incinérables pouvant être mis dans un sac taxé de 17 à 110 litres ne sont pas ramassés.
- Les déchets en grande quantité provenant d'un déménagement, du débarras d'un appartement ou d'une maison ou de travaux de rénovation ne sont pas ramassés.

## Liste des partenaires

- **GoTri** : 032/422 17 70, Chemin de la Combatte 8, 2802 Develier (lu-je, 7h30-11h45 et 13h30-17h / ve, 7h30-11h45 et 13h30-16h30).
- **Met-Fer SA** : 032/421 40 20, La Ballastière, 2800 Delémont (lu-ve, 7h-12h et 13h15-17h).
- **Caritas Jura** : 032/421 35 70, Rue St-Henri 5, 2800 Delémont (lu-ve, 7h50-11h30 et 12h50-16h30).
- **Décharge SEOD** : Décharge Type D et E. Secrétariat : 032/422 42 16, décharge : 032/426 55 71, La Courte Queue, 2856 Boécourt (lu-ve, 7h30-11h30 et 13h30-16h30 / sam (dès le 11.04.2026 puis une semaine sur 2 jusqu'au 07.11.2026), 8h30-11h30). Pour plus d'infos consultez le site Internet.
- **Thommen-Furler AG** (anc. Recyplus Entsorgung AG) : Rue St-Henri 2, 2800 Delémont (**3e mardi du mois de 16h à 18h**). Pour plus d'infos : 032/420 48 00 (ENV).

## Ma CONTRIBUTION FINANCIÈRE

A l'achat de certains articles, je paie une **taxe anticipée de recyclage (TAR)** comprise dans le prix et couvrant les frais de leur recyclage (PET, piles, appareils électriques et électroniques, etc.).

## Contact et infos

### Service UETP

Route de Bâle 1, 2800 Delémont  
032 421 92 60 / uetp@delemont.ch

### Foires

Samedi 4 avril : Foire de Pâques  
Samedi 16 mai : Foire aux plants  
Samedi 4 juillet : Foire de l'été  
Samedi 26 septembre : Foire de l'automne

## Mon réflexe TRI À LA SOURCE

Quand je fais mes achats...

- j'en profite pour **ramener au(x) magasin(s)** où je me rends tous les déchets qui y sont repris : bouteilles en verre consignées et en PET, capsules en aluminium, cartouches d'encre, ampoules (LEDs, économiques, néons), flacons, piles, appareils hors d'usage, etc.
- je choisis les objets et denrées **en fonction de leur bilan écologique** (économies en emballages, en énergie de production et de transport, moins polluants, recyclables...)
- autant que possible, **je laisse sur place les emballages** de mes achats.

## ABCdaire des déchets

Pour des questions sur les filières d'élimination des objets du quotidien, consultez notre ABCdaire des déchets en scannant ou cliquant sur le code QR :



## Info déchets

**Arc Jurassien** 0842 012 012  
Aux heures de bureau (tarif local)





2026

# Calendrier Delémont - Zone 1 - Ville et Bellerive

Début des tournées : 07h00

	Janvier	Février	Mars	Avril	Mai	Juin
L						1
M						2
M				1		3
J	1 <b>Nouvel An</b>			2		4 <b>Fête-Dieu</b>
V	2 <b>Saint Berchtold</b>			3 <b>Vendredi Saint</b>	1 <b>Fête du travail</b>	5
S	3			4	2	6
D	4	1	1	5 <b>Pâques</b>	3	7
L	5	2	2	6 <b>Lundi de Pâques</b>	4	8
M	6	3	3	7	5	9
M	7	4	4	8	6	10
J	8	5	5	9	7	11
V	9	6	6	10	8	12
S	10	7	7	11	9	13
D	11	8	8	12	10	14
L	12	9	9	13	11	15
M	13	10	10	14	12	16
M	14	11	11	15	13	17
J	15	12	12	16	14 <b>Ascension</b>	18
V	16	13	13	17	15	19
S	17	14	14	18	16	20
D	18	15	15	19	17	21
L	19	16	16	20	18	22
M	20	17	17	21	19	23 <b>Commemoration du plébiscite jurassien</b>
M	21	18	18	22	20	24
J	22	19	19	23	21	25
V	23	20	20	24	22	26
S	24	21	21	25	23	27
D	25	22	22	26	24 <b>Pentecôte</b>	28
L	26	23	23	27	25 <b>Lundi de Pentecôte</b>	29
M	27	24	24	28	26	30
M	28	25	25	29	27	
J	29	26	26	30	28	
V	30	27	27		29	
S	31	28	28		30	
D			29		31	
L			30			
M			31			



2026

# Calendrier Delémont - Zone 1 - Ville et Bellerive

Début des tournées : 07h00

	Juillet	Août	Septembre	Octobre	Novembre	Décembre
L						
M			1			1
M 1			2			2
J 2			3	1		3
V 3			4	2		4
S 4		1 Fête nationale Suisse	5	3		5
D 5		2	6	4	1 La Toussaint	6
L 6		3	7	5	2	7
M 7		4	8	6	3	8
M 8		5	9	7	4	9
J 9		6	10	8	5	10
V 10		7	11	9	6	11
S 11		8	12	10	7	12
D 12		9	13	11	8	13
L 13		10	14	12	9	14
M 14		11	15	13	10	15
M 15		12	16	14	11	16
J 16		13	17	15	12	17
V 17		14	18	16	13	18
S 18		15 Assomption	19	17	14	19
D 19		16	20	18	15	20
L 20		17	21	19	16	21
M 21		18	22	20	17	22
M 22		19	23	21	18	23
J 23		20	24	22	19	24
V 24		21	25	23	20	25 Noël
S 25		22	26	24	21	26
D 26		23	27	25	22	27
L 27		24	28	26	23	28
M 28		25	29	27	24	29
M 29		26	30	28	25	30
J 30		27		29	26	31
V 31		28		30	27	
S		29		31	28	
D		30			29	
L		31			30	
M						



# Comment bien trier ?



**Ordures ménagères sacs SEOD**  
Déchets ménagers dont aucun système de collecte sélective n'est organisé. A mettre dans un sac taxé du SEOD, poids max. 18 kg.



**Textiles et chaussures non usagés et propres**  
A déposer au poste de collecte le plus proche (voir plan). Dans les conteneurs de collecte.



**Médicaments**  
Repris par les points de vente (pharmacies).



**Papier et carton mélangés**  
Journaux, revues, livres, feuilles, papier déchiqueté, "choucrouté", carton en paquets ficelés, (max. 18 kg). **Exclu : cartons à pizza, berlingots, papiers ou cartons souillés.**



**PET**  
A déposer dans les points de vente.



**Déchets compostables ménagers**  
Fleurs, épluchures, fruits, légumes, gazon, marc café, déchets de jardin, branches (fagots longueur max. 1,5m / Ø 40 cm). **Exclu : sacs compostables, plantes envahissantes, litières animaux, cendres cheminées.**



**Restes de repas / déchets de cuisine / lavures**  
Vieux pain, fromage, pâtes et restes de repas cuits. A mettre avec les déchets compostables ménagers. **Exclu : Os, viande, poisson (à introduire dans un sac taxé).**



**Cartouches d'encre pour imprimantes**  
Repris par les points de vente.



**Flacons en plastique avec bouchon**  
Repris par les points de vente.



**Tubes lumineux (néon) / LED**  
Repris par les points de vente.



**Déchets encombrants combustibles**  
Vieux meubles, lits, matelas, sommiers, skis, récipients vides >10L., grands jouets, tapis roulés larg. max. 1.5m. **Exclu : objets avec métal, miroirs, appareils électriques et électroniques, objets de petites tailles.**



**Piles et accumulateurs**  
Repris par les points de vente.



**Cendres de bois**  
Les cendres froides sont à éliminer avec les ordures ménagères dans un sac poubelle taxé. (Si > 1m3 : doivent être apportées à la décharge de type D du SEOD à Boécourt).



**CD / DVD / VHS**  
Repris par les points de vente.



**Déchets inertes (petites quantités) payants**  
Vaisselle, verres à boisson, miroirs, restes de carrelage, céramique, tuiles, pots de fleurs en terre cuite...Repris: GoTri ou Met-Fer SA (voir adresses liste partenaires).



**Appareils électriques et électroniques**  
Repris par les points de vente.



**Berlingots / Briques à boissons**  
A introduire dans un sac taxé.



**Sagex** payants  
Privés: max. 30L., bennes devant le bâtiment de la Voirie à la rue St-Sébastien 5, lu-ve (7h-12h et 13h15-16h15), sam. (9h30-11h30 et 15h-17h). Entreprises: >30L., par les commerces et Caritas Jura.



**Ferraille (objets métalliques)**  
Chaises de jardin (sans plastique), poêles, étagères métalliques, vélos, tuyaux, pièces de mécanique, sommiers et ossatures métal, etc. Repris: Met-Fer SA. **Exclu : appareils électriques et électroniques.**



**Capsules en alu**  
Repris par les points de vente.



**Bois** payants  
A déposer chez GoTri, Met-Fer SA ou SEOD (voir adresses liste partenaires).



**Verre**  
A déposer au poste de collecte le plus proche (voir plan). **Exclu : verres à boisson, vitrage, miroirs, vaisselle, céramique (à mettre avec les déchets inertes).**

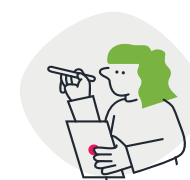


**Déchets spéciaux des ménages**  
Repris gratuitement par Thommen-Furler AG, Rue St-Henri 2 à Delémont, (3e mardi du mois de 16h à 18h). Pour plus d'infos : [www.jura.ch/env](http://www.jura.ch/env) ou par tél. au 032/420 48 00 ou au bureau communal.



**Peintures**  
A déposer avec les déchets spéciaux des ménages. Repris: Thommen-Furler AG.

## Les types de déchets



**Aluminium et boîtes de conserve**  
A déposer au poste de collecte le plus proche (voir plan).



**Aérosols**  
A déposer avec les déchets spéciaux des ménages. Repris gratuitement par Thommen-Furler AG, Rue St-Henri 2 à Delémont, **(3e mardi du mois de 16h à 18h).**



**Dépouilles d'animaux**  
A déposer au centre des déchets carnés à Soyhières, 032/422.13.94. Attention: dépôt uniquement du lundi au samedi de 9h30 à 11h30.



**Huiles minérales et végétales**  
A déposer au poste de collecte le plus proche (voir plan).



**Pneus** payants  
Repris par les points de vente moyennant une taxe.



**Plastiques agricoles** payants  
A déposer chez Met-Fer SA ou GoTri ou dans un conteneur muni d'une puce.



**1**  
ZONE



### POSTES DE COLLECTES

(Ne sont pas des dépôts pour sacs à ordures)

Les 7 postes de collectes comprennent :

- benne à verre
- conteneurs pour huiles, aluminium, boîtes de conserve, textiles et chaussures

Situation :

- parking du Gros-Pré
- rue des Bats
- rue de la Blancherie (parc du centre sportif)
- rue du Voirnet (vers l'ancien dépôt PCH)
- rue des Primevères (école du Gros-Seuc)
- route de Bâle (vers station Migrol)
- rue des Moissons (vers Montée-des-Pâturages)

### PLACE DE COLLECTE DES DÉCHETS VERTS

Rue Saint-Sébastien 5 (Ville de Delémont, centre d'entretien des travaux publics).

Heures d'ouverture :

tous les jours ouvrables 7h-12h et 13h15-16h15  
samedi 9h30-11h30 et 15h-17h.

Place de collecte des déchets verts,  
rue Saint-Sébastien 5



## Quand déposer vos déchets pour les ramassages

**Tous les déchets où un ramassage est organisé doivent être déposés le jour du ramassage avant 7 heures.** Cette règle évitera que les sacs poubelles ne soient éventrés pendant la nuit par des animaux ou des vandales, que le papier ne se propage à travers les rues ou qu'il ne se gorge d'eau en cas de mauvais temps et assure ainsi une ville propre et agréable.

## Rationalisation du ramassage

Certaines rues ou quartiers sont équipés de places pour le ramassage des déchets ; ceux-ci doivent y être déposés, car ils ne seront pas ramassés devant chaque maison dans ces cas-là.

## Déchets non ramassés

Les déchets non enlevés signifient que les prescriptions en vigueur n'ont pas été respectées (déchets mélangés, appareils électroniques, sacs non taxés, déchets métalliques, déchets de petites tailles non admis aux encombrants, etc...). Ces déchets doivent être repris le jour même et remis en conformité pour un prochain ramassage ou éliminés selon les indications du présent programme.

## Fraudeurs, vous êtes avertis !

Toute fraude sera passible d'une amende après analyse des déchets et recherche de l'auteur. Nous rappelons qu'en cas d'infraction, les coupables sont passibles d'une amende pouvant atteindre CHF 1000.– (Selon règlement concernant l'élimination des ordures ménagères et autres déchets, art. 21).

## Service hivernal

Les propriétaires ont l'obligation de déneiger et de saler l'accès aux conteneurs sans quoi ils ne seront pas vidés.

## Déchets verts (compostables)

**Conditionnement** : les déchets verts doivent être déposés dans les conteneurs officiels (bruns) ou en fagot de 150 cm de longueur et 40 cm de diamètre, pour autant que le diamètre maximum des branches ne dépasse pas 10 cm.

**Grandes quantités** : les grandes quantités (plus de 240 litres) doivent être amenées directement à la place de collecte des déchets verts à la **rue Saint-Sébastien 5** (dépôt de la voirie). La place de collecte des déchets verts de la voirie est réservée exclusivement aux habitants de Delémont. Une quantité de déchets de 1m<sup>3</sup>/jour au maximum est tolérée. Les heures d'ouverture de la place de collecte des déchets verts sont : les jours ouvrables de 7 h à 12 h et de 13 h 15 à 16 h 15, le samedi de 9 h 30 à 11 h 30 et de 15 h à 17 h. Les entreprises (jardiniers, paysagistes, ...) doivent déposer leurs déchets à la station Biogaz de Courtemelon.

## Déchets encombrants combustibles

Ce sont les objets incinérables qui ne peuvent pas tenir dans un sac taxé 110 litres. Ils sont d'une longueur max. de 200 cm, d'une dimension supérieure à 50x50x50 cm, pèsent max. 50 kg. Deux pièces max. par type d'objet. **Exclu : ferraille, appareils électroniques, déchets de petites tailles, déchets en grande quantité provenant d'un déménagement, d'un débarras d'appartement ou de maison ou de travaux de rénovation.**

## Objets métalliques (ferraille)

Tous les objets métalliques sont à déposer gratuitement chez Met-Fer SA. Une benne est à disposition pour la petite ferraille, veuillez vous adresser à leur bureau sur place.